

L'ANALYSE FINANCIERE

COMPRENDRE LE COMPTE DE RESULTATS

1. Définition – **Page 03**
2. Catégories d'informations financières – **Page 03**
 - 2.1 Les opérations d'exploitation – **Page 03**
 - 2.2 Les opérations financières – **Page 03**
 - 2.3 Le résultat courant – **Page 03**
 - 2.4 Les opérations exceptionnelles – **Page 03**
 - 2.5 L'impôt sur les bénéfices – **Page 04**
 - 2.6 Le résultat net – **Page 04**
3. Lien entre le Bilan comptable et le compte de résultats – **Page 05**
4. Ratios et indicateurs financiers liés au compte de résultats. – **Page 05**
5. Conseils et explications pour analyser le compte de résultats – **Page 06**
 - 5.1 Ne vous fiez pas seulement au résultat, mais décortiquez sa formation
 - 5.2 L'importance du résultat d'exploitation
 - 5.3 L'impact de la politique de financement de l'entreprise
 - 5.4 Utiliser l'analyse sectorielle en complément.
 - 5.5 Méfiance vis-à-vis des éléments à caractère exceptionnel.
6. Modèle de compte de résultat - **Page 08**
 - 6.1 Les achats (comptes 60 sauf 603)
 - 6.2 Variation des stocks (compte 603) – **Page 09**
 - 6.3 Autres achats externes (comptes 61 / 62) – **Page 10**
 - 6.4 Impôts et taxes, et versements assimilés (compte 63) – **Page 11**
 - 6.5 Salaires et charges sociales (compte 64) – **Page 12**
 - 6.6 Dot. Aux amortissements et provisions (compte 68) – **Page 13**
 - 6.7 Les autres charges de gestion courante (Comptes 66-67 -61 à 65) – **Page 14**
 - 6.8 Les charges financières (compte 66) – **Page 15**
 - 6.81 Les charges d'intérêts (compte 661) – **Page 15**
 - A – Les intérêts des emprunts et des dettes (comptes 6611)
 - B – Les intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs (compte 6615)
 - C – Les intérêts bancaires et intérêts sur opérations de financement (compte 6716)
 - D – Les intérêts des autres dettes (compte 6618) – **Page 15**

- 6.82** Les pertes sur créances rattachées à des participations (compte 664) – **Page 16**
- 6.83** Les escomptes accordés (compte 665) – **Page 16**
- 6.84** Les pertes de changes (compte 666) – **Page 16**
- 6.85** Les charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement (compte 667) – **Page 16**
- 6.86** Les autres charges financières (compte 668) – **Page 17**
- 6.9** Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (compte 655) – **Page 18**
- 6.10** Charges exceptionnelles (compte 67) – **Page 18**
 - 6.101** Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion (compte 671) – **Page 18**
 - A – Les pénalités (comptes 6711 et 6712)
 - B – Les dons (compte 6713)
 - C – Les créances devenues irrécouvrables dans l'exercice (compte 6714) – **Page 18**
 - D – Les rappels d'impôts autre qu'impôts sur les bénéfiques (compte 6717) – **Page 19**
 - E – Les autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion (compte 6718) – **Page 19**
 - 6.102** Les charges sur exercices antérieurs gestion (compte 672) – **Page 20**
 - 6.103** Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés (compte 675) – **Page 20**
 - 6.104** Les autres charges exceptionnelles (compte 678) – **Page 20**
- 6.11** Participation des salariés aux résultats – **Page 21**
- 6.12** Les Produits d'exploitation (compte 70 à 75) – **Page 22**
 - 6.121** Les Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises – **Page 23**
 - A. Les ventes de marchandises et de produits finis (compte 701 et 707)
 - B. Les travaux et les prestations de services (compte 704 et 706)
 - C. Les produits des activités annexes (Compte 708)
 - D. Les rabais, remises et ristournes accordées (compte 709)
 - 6.122** La production stockée (compte 71) – **Page 24**
 - 6.123** La production immobilisée (compte 72) – **Page 24**
 - 6.124** Les subventions d'exploitation (compte 74) – **Page 24**
 - 6.125** Les autres produits de gestion courante (compte 75) – **Page 24**
- 6.13** Les Produits financiers (compte 76) – **Page 25**
 - 6.131** Les Produits de participation (compte 761) – **Page 25**
 - A. Les revenus des titres de participation (compte 7611)
 - B. Les revenus des créances rattachées à des participations (compte 7617)
 - 6.132** Les Produits des autres immobilisations financières (compte 762) – **Page 25**
 - A. Les revenus des titres immobilisés (compte 7621) – **Page 25**
 - B. Les revenus des prêts (compte 7624) – **Page 26**
 - C. Les revenus des créances immobilisées (compte 7627)
 - 6.133** Les revenus des autres créances (compte 763) – **Page 26**
 - 6.134** Les revenus des valeurs mobilières de placement (compte 764) – **Page 26**
 - 6.135** Les escomptes obtenus (compte 765) – **Page 26**
 - 6.136** Les gains de change (compte 766) – **Page 26**
 - 6.137** Les Produits nets sur cessions de VMP (compte 767) – **Page 27**
 - 6.138** Les autres produits financiers (compte 768) – **Page 27**
- 6.14** Les Produits exceptionnels (compte 77) – **Page 28**

6.141 Les Produits exceptionnels sur opérations de gestion (compte 771) – Page 28

A – Les pénalités perçues (compte 7711)

B – Les libéralités reçues (compte 7713)

C – Les rentrées sur créances amorties (compte 7714)

D – Les dégrèvements d'impôts autre qu'impôts sur les bénéfices (compte 7717)

E – Les autres produits exceptionnels sur opération de gestion (compte 7718) – **Page 29****6.142 Les Produits exceptionnels sur exercices antérieurs (compte 772) – Page 29****6.143 Les Produits de cession d'éléments d'actif (compte 775) – Page 29****6.144 Les quote-part des subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice (compte 772) – Page 29****6.145 Les autres Produits exceptionnels (compte 778) – Page 30****7. Les indicateurs du compte de résultat – Page 31****7.1 La marge commerciale – Page 31**

A – Calcul de la marge brute et du taux d'une entreprise de négoce.

B – Calcul de la marge brute d'une entreprise de production

C – Calcul de la marge brute et du taux, d'une entreprise de services.

7.2 La Valeur Ajoutée – Page 32

A – Comment calculer la valeur ajoutée d'une entreprise ?

B – Principaux ratios

7.3 Le Résultat d'Exploitation (REX)– Page 33

A – Comment calculer un REX ?

B - Calcul du R.E. à partir de l'excédent brut d'exploitation (EBE)

C – Pourquoi calculer le R.E. ?

D – Principaux ratios

7.4 Le Résultat Financier (RF) – Page 34

A – Comment calculer un RF ?

B – Pourquoi calculer un R.F. ?

C – Quand calculer un R.F. ?

D – Principaux ratios – **Page 35****7.5 Le Résultat Courant Avant Impôts (RCAI) – Page 36**

A – Comment calculer un RCAI ?

B – Comment calculer RCAI à partir du Résultat d'exploitation ?

C – Pourquoi calculer un RCAI ?

D – Quand calculer un RCAI ?

D – Principaux ratios

7.6 Le Résultat Courant Avant Impôts (RCAI) – Page 37

A – Comment calculer un RCAI ?

B – Pourquoi calculer un RCAI ?

C – Quand calculer un RCAI ?

D – Principaux ratios

7.7 Le Résultat Net (RN) – Page 38

A – Comment calculer un RN ?

B – Pourquoi calculer un RN ?

C – Quand calculer un RN ?

D – Principaux ratios

1. Définition

Le **compte de résultat** est un état financier faisant partie des comptes annuels, qui présente la formation du résultat net sur l'exercice écoulé en reprenant l'ensemble des produits (comptes de classe 7) et des charges (comptes de la classe 6).

2. Catégories d'informations financières

Il est divisé en plusieurs catégories :

- Les opérations d'exploitation,
- Les opérations financières,
- Le résultat courant,
- Les opérations exceptionnelles,
- L'impôt sur les bénéfices,
- Le résultat net.

Cet état financier intéresse beaucoup de monde : le chef d'entreprise ou les dirigeants, les associés, les partenaires, les concurrents, voir le repreneur éventuel en cas de projet de cession.

2.1 Les Opérations d'exploitation

La différence entre les produits d'exploitation et les charges d'exploitation forme le **résultat d'exploitation**. Il mesure la performance de l'entreprise sur l'exercice grâce à son activité normale, sans prendre en compte l'impact des opérations financières (emprunts, placements...) ni des opérations à caractère exceptionnel (cession d'un actif ou sommes dues suite à un litige par exemple).

2.2 Les Opérations financières

Le **résultat financier** traduit le résultat issu des choix effectués en matière de financement (endettement / placement), il est égal à la différence entre les produits financiers (revenus des titres de participation, produits de placement...) et les charges financières (intérêts sur emprunts, intérêts sur comptes courants d'associés...).

2.3 Le résultat courant

Le résultat courant est obtenu en additionnant le résultat d'exploitation et le résultat financier. Il met en évidence la performance de l'entreprise en tenant compte de l'impact de ses choix de financement.

2.4 Les opérations exceptionnelles

Les opérations exceptionnelles comprennent les produits et les charges qui n'ont pas de lien avec l'activité normale de l'entreprise. Le résultat exceptionnel impacte le résultat de l'exercice mais il ne trouve pas sa source dans l'activité courante. En présence d'éléments exceptionnels significatifs, le résultat de l'exercice n'est donc pas très pertinent.

On retrouve principalement :

- **Dans les produits exceptionnels** : les produits reçus au titre de sinistres ou de procès, les produits liés aux cessions d'actifs, aux exercices antérieurs et aux subventions d'investissement...
- Et **dans les charges exceptionnelles** : les charges liées aux litiges, aux pénalités, aux amendes, aux exercices antérieurs, aux créances clients irrécouvrables et aux cessions d'actifs...

2.5 L'Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices figurent dans le compte de résultat uniquement si l'entreprise est soumise à l'impôt sur les sociétés. Dans l'autre cas, l'impôt est directement dû par les associés.

2.6 Le Résultat net

Le résultat net est le résultat de l'exercice, il correspond au résultat courant + résultat exceptionnel – impôt sur les bénéfices. Ce montant est ensuite repris au bilan dans les capitaux propres.

3. Lien entre le bilan comptable et le compte de résultat

Le bilan comptable et le compte de résultat sont liés par **le résultat net de l'exercice**. Celui-ci, qui figure en bas du compte de résultat, est repris au passif du bilan comptable dans les capitaux propres, sur une ligne intitulée « **Résultat de l'exercice** ».

Comptablement, les produits et les charges sont soldés à la clôture de l'exercice et l'écart qui en résulte, correspondant au résultat, est viré au bilan.

4. Ratios et indicateurs financiers liés au compte de résultats.

Les informations figurant dans le compte de résultat d'une entreprise sont retraitées dans les **soldes intermédiaires de gestion (S.I.G)** pour fournir des informations sur la formation du résultat : marge commerciale, marge de production, valeur ajoutée, EBE...

Nous abordons les SIG dans ce module : les soldes intermédiaires de gestion (Chapitre 7).

Ils permettent également de calculer plusieurs ratios et indicateurs financiers importants : le taux de marge commerciale, la productivité du personnel, le taux de frais financiers ou le taux de rentabilité des fonds propres.

Le taux de marge commerciale (pour les entreprises de négoce) **ou taux de marge de production** (pour les entreprises de production) est un des indicateurs financiers les plus importants. Il permet notamment de situer la performance de l'entreprise par rapport aux statistiques du secteur ou de certains concurrents, et de mesurer l'efficacité de sa politique commerciale.

Pour plus d'informations sur cet indicateur : la marge commerciale de l'entreprise

La productivité du personnel peut être calculée grâce à deux ratios :

- **Valeur ajoutée / effectif**, ce qui permet d'obtenir la valeur ajoutée moyenne produite par un salarié à temps plein ;
ou
- **Charges de personnel / Valeur ajoutée**

Le taux de frais financiers est calculé ainsi :

- **Charges financières / EBE** : Il sert à analyser l'équilibre entre la rentabilité et le coût du financement, et doit idéalement être inférieur à 50%. Dans le cas contraire, cela signifie que plus de la moitié de la rentabilité économique de l'entreprise est absorbée par le coût de l'endettement.

Le taux de rentabilité des fonds propres, calculé ainsi :

- **Résultat net / capitaux propres** : Il permet de mesurer les profits dégagés par la société avec l'argent investi par les associés. Il s'agit d'un indicateur important pour mesurer le degré d'opportunité d'un investissement dans une société. Attention toutefois à bien identifier la formation du résultat net pour que cet indicateur soit pertinent, un élément exceptionnel significatif peut par exemple le fausser.

5. Conseils et explications pour analyser le compte de résultats.

5.1 Ne vous fiez pas uniquement au résultat, décortiquez sa formation.

Il est important de ne pas se fier qu'au résultat de l'exercice figurant en bas du compte de résultat mais d'analyser sa formation : est-ce qu'il s'explique en grande partie par l'activité de l'entreprise (résultat d'exploitation), des événements inhabituels l'impact-il, la politique de financement de l'entreprise impacte-t-elle sa rentabilité ? ...

Il est nécessaire de comprendre comment se forme le résultat de l'exercice. Les soldes intermédiaires de gestion offrent une présentation intéressante pour cela.

5.2 L'importance du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est sans doute l'élément le plus important du compte de résultat car il traduit la performance de l'activité de l'entreprise.

Un résultat d'exploitation négatif est un très mauvais signe, même si le résultat de l'exercice est positif, car cela signifie que l'entreprise a perdu de l'argent sur son activité. Cette remarque ne vaut pas pour les sociétés à vocation financière, c'est par exemple le cas d'un holding dont les dividendes constituent l'essentiel des produits.

5.3 L'impact de la politique de financement de l'entreprise

Le compte de résultat met également en évidence l'impact de la politique de financement de l'entreprise. En cas de recours aux emprunts et/ou de périodes de découverts bancaires, vous y retrouverez les coûts associés (intérêts d'emprunt, intérêts de découvert...). Une entreprise peut très bien générer du profit sur son activité tout en étant pénalisée par sa politique financière, le résultat d'exploitation n'étant pas suffisant pour supporter les frais financiers.

Si vous analysez le compte de résultat d'une entreprise que vous convoitez, l'importance de cette partie dépend du mode de reprise envisagé (est-ce que les éléments impactant le résultat financier seront repris ?). Si vous rachetez le fonds de commerce sans les dettes financières associés, les informations actuelles seront remplacées par celles liées au montage financier que vous allez adopter.

5.4 Utiliser l'analyse sectorielle en complément

L'analyse sectorielle, qui consiste à comparer les performances d'une entreprise par rapport aux statistiques du secteur, est une étude qui vous fournit des informations précieuses. Vous allez ainsi pouvoir situer les performances de l'entreprise par rapport à la concurrence, identifier les points qui fonctionnent et ceux qui ne fonctionnent pas.

5.5 Méfiance vis-à-vis des éléments à caractère exceptionnel

Les éléments à caractère exceptionnel impactent plus ou moins fortement le résultat de l'exercice et peuvent donc complètement fausser le résultat net d'un exercice, voir d'autres éléments si des mouvements y figurent à tort.

Lorsque vous étudiez les états financiers d'une entreprise que vous convoitez, assurez-vous que les produits ou charges exceptionnelles sont justifiés. Il se pourrait très bien que certains mouvements

soient liés à l'activité courante de l'entreprise, mais qu'ils aient été mis en opérations exceptionnelles dans le souci de préserver le résultat d'exploitation

Systeme de base
6. MODELE DE COMPTE DE RESULTAT (en tableau)

Charges (hors taxes)
Charges d'exploitation (1):
Achats de marchandises (a)
Variation des stocks (a)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (b)
Variation des stock (b)
*Autres achats et charges externes
Impôts, taxes et versements assimilés
Salaires et traitements
Charges sociales
Dotations aux amortissements et aux provisions:
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (c)
Sur immobilisations: dotations aux provisions
Sur actif circulant: dotations aux provisions
Pour risques et charges: dotations aux provisions
Autres charges
TOTAL I

6.1 Achats (Comptes 60 sauf 603)

Les achats sont inscrits au débit des comptes :

- 601 " Achats stockés - Matières premières (et fournitures) ",
- 602 " Achats stockés - Autres approvisionnements ",
- 604 " Achats d'études et prestations de services ",
- 605 " Achats de matériel, équipements et travaux ",
- 606 " Achats non stockés de matières et fournitures "
- 607 " Achats de marchandises " au prix d'achat, droits de douane inclus.

Des subdivisions des comptes d'achat peuvent être ouvertes pour identifier :

- Les achats en France et à l'étranger ;
- Les achats faits par l'entité auprès d'entités liées ou avec lesquelles elle a un lien de participation.

Les escomptes de règlement sont comptabilisés au crédit du compte 765 " Escomptes obtenus ".

Les entités ont la faculté de comptabiliser directement les frais accessoires d'achat payés à des tiers, par exemple les transports, les commissions et les assurances à l'un des comptes d'achats 601 à 607 et non aux comptes de charges par nature, lorsque ces charges peuvent être affectées de façon certaine à telle ou telle catégorie de marchandises ou d'approvisionnements.

Pour permettre aux entités de fournir plus facilement le détail des frais accessoires incorporés aux achats de l'exercice, le compte 608 peut être utilisé pour regrouper ces frais par catégorie tout en maintenant dans des subdivisions de ce compte leur classement par nature.

Lorsque l'entité a reçu les marchandises ou les approvisionnements sans la facture correspondante, il convient de débiter les comptes d'achats susvisés par le crédit du compte 408 " Fournisseurs - Factures non parvenues ".

Les biens et services sous-traités qui s'intègrent directement dans le cycle de production de l'entité sont inscrits dans ses achats au débit des comptes :

604 " Achats d'études et de prestations de services " ;

605 " Achats de matériels, équipements et travaux ". Le compte 606 regroupe tous les achats non stockables, par exemple l'eau et l'énergie, ou non stockés par l'entité tels que ceux afférents à des fournitures qui ne passent pas par un compte de magasin, et dont les existants neufs, en fin d'exercice, sont inscrits au débit du compte 486 " Charges constatées d'avance ".

Systeme de base
6. MODELE DE COMPTE DE RESULTAT (en tableau)

Charges (hors taxes)
Charges d'exploitation (1):
Achats de marchandises (a)
Variation des stocks (a)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (b)
Variation des stock (b)
*Autres achats et charges externes
Impôts, taxes et versements assimilés
Salaires et traitements
Charges sociales
Dotations aux amortissements et aux provisions:
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (c)
Sur immobilisations: dotations aux provisions
Sur actif circulant: dotations aux provisions
Pour risques et charges: dotations aux provisions
Autres charges
TOTAL I

6.2 Variation des stocks (comptes 603)

Le compte 603 " Variation des stocks " est réservé à l'enregistrement des variations de stocks d'approvisionnements et de marchandises.

Les soldes des subdivisions :

* **6031 " Variation des stocks de matières premières (et fournitures) "**,

* **6032 " Variation des stocks des autres approvisionnements "**

* **6037 " Variation des stocks de marchandises "**

Les soldes des subdivisions du compte 603 représentent la différence existante entre la valeur des stocks d'approvisionnements et de marchandises à la clôture de l'exercice et la valeur desdits stocks à la clôture de l'exercice précédent, c'est-à-dire la différence de valeur entre le stock final, dit stock de sortie, et le stock initial, dit stock d'entrée, compte non tenu des provisions pour dépréciation.

Ces comptes de variation des stocks sont débités, pour les éléments qui les concernent, de la valeur du stock initial et crédités de la valeur du stock final. En conséquence, le solde du compte 603 représente la variation globale de la valeur du stock entre le début et la fin de l'exercice.

Les soldes des comptes **6037** d'une part, **6031** et **6032** d'autre part, peuvent être créditeurs ou débiteurs. Ils figurent dans le modèle de compte de résultat comme comptes correcteurs en moins ou en plus des achats de marchandises d'une part, des approvisionnements d'autre part.

6. MODELE DE COMPTE DE RESULTAT (en tableau)

Charges (hors taxes)
Charges d'exploitation (1):
Achats de marchandises (a)
Variation des stocks (a)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (b)
Variation des stock (b)
*Autres achats et charges externes
Impôts, taxes et versements assimilés
Salaires et traitements
Charges sociales
Dotations aux amortissements et aux provisions:
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (c)
Sur immobilisations: dotations aux provisions
Sur actif circulant: dotations aux provisions
Pour risques et charges: dotations aux provisions
Autres charges
TOTAL I

6.3 Autres achats externes (comptes 61 / 62)

Sont comptabilisées dans les comptes 61/62 les charges externes, autres que les achats, en provenance des tiers.

Néanmoins, les redevances dues pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires sont inscrites au débit du compte 65 " **Autres charges de gestion courante** ".

Sont enregistrés au débit du compte 611 " **Sous-traitance générale** " les factures de sous-traitance autres que celles inscrites au débit des comptes 604 " **Achats d'études et prestations** " et 605 " **Achats de matériel, équipements et travaux** ".

Sont enregistrés au compte 612 " **Redevances de crédit-bail** " les factures de redevances ou de loyers concernant l'utilisation de biens en crédit-bail.

Les rémunérations d'affacturage inscrites au compte 622 " **Rémunérations d'intermédiaires et honoraires** ", à la subdivision 6225 " **Rémunérations d'affacturage** ", comprennent :

- La commission d'affacturage, qui constitue le paiement des services de gestion comptable, de recouvrement et de garantie de bonne fin ;
- la commission de financement, qui représente le coût du financement anticipé, si exceptionnellement elle n'a pas été enregistrée au compte 66_ " **Charges financières** ".

Les comptes 619 " **Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs** " et 629 " **Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs** " enregistrent les rabais, remises et ristournes sur services extérieurs dans les conditions déjà définies pour le compte 609 " **Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats** ".

6. MODELE DE COMPTE DE RESULTAT (en tableau)

Charges (hors taxes)
Charges d'exploitation (1):
Achats de marchandises (a)
Variation des stocks (a)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (b)
Variation des stock (b)
*Autres achats et charges externes
Impôts, taxes et versements assimilés
Salaires et traitements
Charges sociales
Dotations aux amortissements et aux provisions:
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (c)
Sur immobilisations: dotations aux provisions
Sur actif circulant: dotations aux provisions
Pour risques et charges: dotations aux provisions
Autres charges
TOTAL I

6.4 Impôts, taxes et versements assimilés (comptes 63)

Les impôts, taxes et versements assimilés sont des charges correspondantes :

- D'une part, à des versements obligatoires à l'Etat et aux collectivités locales pour subvenir aux dépenses publiques ;
- D'autre part, à des versements institués par l'autorité publique, notamment pour le financement d'actions d'intérêt économique ou social.

Les impôts sur les bénéfices ne sont pas comptabilisés sous ce compte. Ils sont inscrits au compte 695 " **Impôts sur les bénéfices** ".

Les versements au Trésor public à effectuer au titre des taxes et participations assises sur les salaires sont enregistrés au débit du compte **631 " Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) "** aux diverses subdivisions concernées, intitulées :

- Taxe sur les salaires ;
- Taxe d'apprentissage ;
- Participation des employeurs à la formation professionnelle continue ;
- Cotisation pour défaut d'investissement obligatoire dans la construction.

La contrepartie figure au crédit du compte 447 " **Autres impôts, taxes et versements assimilés** ".

Lorsque le montant des dépenses libératoires, acquittées ou dues à l'inventaire, est inférieur au montant de la taxe ou de la participation obligatoire, l'entité inscrit le montant du versement restant à effectuer au Trésor public au crédit du compte **447** ou de la subdivision du compte 448 intitulée " **Etat - Charges à payer** " par le débit du compte **631**. Les versements à fonds perdus ou subventions au titre des taxes et participations assises sur les salaires sont enregistrés au débit du compte **633 " Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) "** aux diverses subdivisions concernées, intitulées :

- Participation des employeurs à l'effort de construction lorsqu'il s'agit de versements à fonds perdus,
- Participation des employeurs à la formation professionnelle continue lorsque les dépenses sont libératoires,
- Versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage.

Les autres dépenses ayant le caractère de charges figurent dans les comptes de charges concernés de la classe 6.

- Lorsque la législation permet d'imputer à titre de dépenses libératoires les dépenses restantes dues à la fin de l'exercice, ces dernières sont comptabilisées au débit des comptes d'actif ou des comptes de charges concernés par le crédit des comptes de tiers intéressés.

Systeme de base
6. MODELE DE COMPTE DE RESULTAT (en tableau)

Charges (hors taxes)
Charges d'exploitation (1):
Achats de marchandises (a)
Variation des stocks (a)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (b)
Variation des stock (b)
*Autres achats et charges externes
Impôts, taxes et versements assimilés
Salaires et traitements
Charges sociales
Dotations aux amortissements et aux provisions:
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (c)
Sur immobilisations: dotations aux provisions
Sur actif circulant: dotations aux provisions
Pour risques et charges: dotations aux provisions
Autres charges
TOTAL I

→ **6.5 Salaires et Charges (Comptes 64) :**

Les salaires et charges sociales sont comptabilisés en charges, dans des comptes **641 pour le salaire et ses accessoires** et des comptes **645 pour les charges sociales**.

En contrepartie, on trouvera des comptes 431 et 437 pour les charges sociales, le compte 4421 pour le prélèvement à la source dès 2019 et des comptes 421 pour le salaire net.

Comptabiliser les salaires et charges sociales ne peut se faire sans une connaissance des règles de base de la paie, même si les fiches de paie sont réalisées par des spécialistes.

Ces connaissances de base permettent de vérifier le **paramétrage du logiciel qui permet l'import des données en comptabilité**. En cas d'erreur, le comptable aura toutes les peines du monde à effectuer son rapprochement entre les comptes 64 et la DADS ou DSN.

La fiche de paie simplifiée ne change rien à ces principes de base.

Charges d'exploitation (1):	
Achats de marchandises (a)	
Variation des stocks (a)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (b)	
Variation des stock (b)	
*Autres achats et charges externes	
Impôts, taxes et versements assimilés	
Salaires et traitements	
Charges sociales	
Dotations aux amortissements et aux provisions:	
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (c)	
Sur immobilisations: dotations aux provisions	
Sur actif circulant: dotations aux provisions	
Pour risques et charges: dotations aux provisions	
Autres charges	
TOTAL I	

6.6 Dotations aux amortissements et provisions (comptes 68)

La **dotation aux amortissements** est un terme comptable qui désigne la prise en compte sur le plan comptable de la détérioration au fil du temps de la plupart des immobilisations.

La **dotation aux amortissements** traduit notamment la dépréciation des biens de production.

Dans ce poste figurent :

- **les dotations aux amortissements de l'actif** : c'est le montant de la dépréciation subie par les éléments de l'actif (construction, machines, véhicules ...) du fait de leur usure ou de leur obsolescence consécutive à leur utilisation au cours de l'exercice (ex : l'usure d'une machine)

- **les dotations aux provisions sur éléments de l'actif** : c'est la perte de valeur probable subie par des éléments de l'actif (créances clients, titres, stocks ...) du fait d'événements réels identifiés comme susceptibles de diminuer la valeur de ces éléments (Ex : le risque de défaillance d'un client)

- **les dotations aux provisions pour risques et charges** : c'est le montant de la perte probable future qui se traduira par une dette ou un paiement si l'événement identifié à l'origine du risque ou de la charge se réalise (ex : Dette future probable relative à un procès en cours...).

Sur un plan fiscal, la perte de valeur d'une immobilisation constitue une charge enregistrée dans la comptabilité de l'entreprise.

La dotation aux amortissements permet ainsi :

- De maintenir la valeur des capitaux de l'entreprise ;
- Pour anticiper le remplacement de l'immobilisation qui se déprécie ;
- Grâce à l'application de prélèvements sur les bénéfices, lesdits prélèvements étant appelés « **amortissements** ».

La dotation aux amortissements permet donc de déduire cette charge sur le bénéfice imposable de l'entreprise. La déduction de cette charge intervient chaque année pendant une durée d'amortissement fixée lors de l'inscription au bilan de l'immobilisation.

6. MODELE DE COMPTE DE RESULTAT (en tableau)

Charges (hors taxes)
Charges d'exploitation (1):
Achats de marchandises (a)
Variation des stocks (a)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (b)
Variation des stock (b)
*Autres achats et charges externes
Impôts, taxes et versements assimilés
Salaires et traitements
Charges sociales
Dotations aux amortissements et aux provisions:
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (c)
Sur immobilisations: dotations aux provisions
Sur actif circulant: dotations aux provisions
Pour risques et charges: dotations aux provisions
Autres charges
TOTAL I

6.7 Autres charges de gestion courante (Comptes 66-67 -61 à 65)

En comptabilité, une charge correspond à une diminution du résultat d'une entreprise. Elle occasionne donc une forme d'appauvrissement.

On distingue plusieurs types de charges :

- Les **charges financières** (compte 66) assimilables au coût des ressources d'emprunt qu'une entreprise obtient auprès de ses créanciers (banques, etc.) ;
- Les **charges exceptionnelles** (compte 67) qui ne se rapportent pas à la gestion courante de l'entreprise et qui ne ressortent pas son activité « normale » ;
- Les **charges d'exploitation** (comptes 61 à 65), à savoir les dépenses inhérentes au cycle d'exploitation de l'entreprise.
Ces charges d'exploitations courantes concernent plusieurs postes : achats de biens (compte 60), achats de services (compte 61), achats et autres services extérieurs (compte 62), etc.

Les autres charges de gestion courante concernent les événements qui impactent l'exploitation de l'entreprise, mais qui sont éphémères.
Les autres charges de gestion courante comprennent plusieurs comptes où sont regroupés les débours ponctuels.

Parmi les principales, on recense :

Les redevances : pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires.

Les jetons de présence : il s'agit de la rémunération accordée aux présidents directeurs généraux, directeurs généraux et administrateurs, membres des conseils de surveillance de sociétés anonymes. Ces jetons sont (théoriquement) calculés en fonction de l'assiduité de ces personnes aux réunions de l'entreprise.

Pertes sur créances irrécouvrables : elles englobent les créances douteuses (admisses en non-valeur, mais pour lesquelles un recouvrement postérieur reste possible) et celles qui resteront définitivement inscrites en non-valeur, par exemple parce que le débiteur rencontre des difficultés financières insurmontables, etc.

Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun : sont visées les opérations effectuées dans le cadre de communautés d'intérêts, dont la plus courante concerne les transferts de participation en faveur des associés non-gérants ; cette communauté d'intérêts peut aussi bien lier des entreprises entre elles.

Les charges diverses de gestion courante : si l'enregistrement de la valeur nette comptable d'éléments d'actifs faisant l'objet d'une cession est considérée comme courante, elle peut être enregistrée parmi les autres charges de gestion courante.

Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II) :
Charges financières:
Dotations aux amortissements et provisions
Intérêts et charges assimilées (2)
Différences négatives de change
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

6.8 Les charges financières (Comptes 66)

Afin de financer les besoins générés par leur activité, les entreprises ont souvent recours à un mode de financement. Elles peuvent d'endetter auprès des établissements de crédit (emprunts bancaires), se financer à l'aide de sommes mises à la disposition par les associés, obtenir des escomptes sur les paiements qu'elles effectuent à leurs fournisseurs pour cause de règlements anticipés. Les sommes générées par ces moyens de financement ont un impact sur le compte de résultat : **ce sont les charges financières.**

6.81 Les charges d'intérêts (compte 661)

A – Les intérêts des emprunts et dettes (compte 6611)

Lorsqu'une entreprise s'endette auprès d'une banque, les sommes mises à sa disposition sont rémunérées par un taux d'intérêt plus ou moins élevé, et à taux fixe ou variable. Une échéance de remboursement d'emprunt comprend donc une partie consacrée à l'amortissement du capital qui figure dans le bilan dans un compte de la classe 1 et une autre destinée au prêteur, il s'agit des intérêts : c'est le montant comptabilisé en 66166.

Une entreprise peut également emprunter des sommes d'argent à des entreprises dans lesquelles elle détient des participations. Dans ce dernier cas, les intérêts liés à cette dette doivent être enregistrés en compte 66117 « **intérêts des dettes rattachées à des participations** »

B – Les intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs (compte 6615)

Lorsqu'un associé d'une société met à la disposition de cette dernière des sommes d'argent autres que celles qu'il a apporté au capital, la société peut, sous réserve de respecter certaines conditions, rémunérer ces sommes à un taux d'intérêt convenu entre les parties.

C – Les intérêts bancaires et intérêts sur opérations de financement (compte 6616)

Cette rubrique comprend de nombreux frais financiers :

- Les intérêts débiteurs ou agios bancaires : Lorsqu'une entreprise est à découvert, (on parle de concours bancaire courant), elle dispose d'un moyen de paiement alors que son solde bancaire est négatif. Cette avance est rémunérée. La banque facture en contrepartie des intérêts débiteurs et agios.
- Les intérêts d'escomptes : Lorsqu'une entreprise possède des créances commerciales, elle peut avoir recours à l'escompte bancaire ; opération par laquelle elle transmet la propriété de sa créance à sa banque, qui en retour, lui met à disposition le montant de cette créance moins sa rémunération.

D – Les intérêts des autres dettes (compte 6618)

Il s'agit principalement des pénalités pour paiements tardifs infligées par les fournisseurs et indemnités forfaitaire pour frais de recouvrement.

6.82 Les pertes sur créances rattachées à des participations (compte 664)

Les pertes irrécouvrables liées à des participations (en immobilisation financière) sont à comptabiliser en 664 « **pertes sur créances liées à des participations** ».

6.83 Les escomptes accordés (compte 665)

Lorsqu'une entreprise paie un de ses fournisseurs avant la date prévue dans des conditions générales de vente, elle peut bénéficier d'une réduction de prix pour paiement anticipés. Il s'agit d'un escompte financier qui doit être enregistré en compte 665 « **escomptes accordés** ».

6.84 Les pertes de change (compte 666)

Lorsqu'une entreprise qui réalise du commerce à l'étranger, en devises étrangères, ne bénéficie pas d'une couverture de change, elle est soumise au risque de change. Ainsi, elle encoure le risque d'un décaissement plus important ou d'une entrée d'argent moins importante, qui est dû à la fluctuation du cours des monnaies.

En comptabilité, lorsqu'une facture est émise en devise étrangère, elle doit être convertie en euros au cours du jour de sa date d'émission. Lors du paiement ou de l'encaissement, le cours de la devise peut être différent de celui en vigueur lors de l'émission.

- Si l'entreprise doit décaisser en euros une somme plus importante qu'elle n'aurait décaissée si elle avait payé la facture lors de sa date d'établissement, elle subit une perte de change qu'elle doit enregistrer en compte 666
- Si, à l'inverse, elle décaisse une somme moins importante, elle bénéficie d'un gain de change à comptabiliser en compte 766.

6.85 Les charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement (compte 667)

Lorsque l'entreprise vend des valeurs mobilières de placement et que cette cession est génératrice d'une perte, elle doit enregistrer cette dernière au débit du compte 667.

6.86 Les autres charges financières (compte 668)

Il peut arriver qu'une entreprise désireuse d'encaisser immédiatement une ou plusieurs de ses créances, ait recours à l'affacturage : ce service se matérialise par une convention dans laquelle l'entreprise transfère la totalité de ses créances commerciales à un « **factor** » contre le règlement de leur montant, sous déduction de commissions et d'agios perçus par ce dernier. Le compte affacturage qui rémunère des services de gestion comptable, de recouvrement et de garantie de bonne fin doit être enregistré en compte 6225 « **rémunération d'affacturage** ».

La commission de financement représentant le coût du financement anticipé doit, quant à elle, être portée au débit du compte 668 « **autres charges financières** ».

TOTAL I
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II) :
Charges financières:
Dotations aux amortissements et provisions
Intérêts et charges assimilées (2)
Différences négatives de change
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement
TOTAL III
Charges exceptionnelles:
Sur opérations de gestion
Sur opérations en capital
Dotations aux amortissements et aux provisions
TOTAL (IV)

6.9 **Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (compte 655)**

6.10 **Charges exceptionnelles (compte 67)**

Les **charges exceptionnelles** correspondent à des dépenses qui ne sont pas courantes. Ce sont des charges n'entrant pas dans l'activité normale de l'entité. Il s'agit notamment de pénalités, des créances devenues irrécouvrables, des charges sur exercices antérieurs et des valeurs comptables des éléments d'actifs cédés.

6.101 Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion (compte 671)

A – Les pénalités (comptes 6711 et 6712)

Lorsqu'une entreprise subit des pénalités, elle doit les enregistrer en compte 671.

Les pénalités sur marché (devant par exemple, être versées pour cause de non-exécution d'un contrat ou pour cause de rupture d'un contrat) doivent être comptabilisées en **6711 « pénalités sur marchés »**.

Les amendes fiscales, pénales et autres pénalités doivent quant à elles être enregistrées dans le compte 6712. Il peut notamment s'agir des contraventions, procès-verbaux, pénalités, majorations de retard (fiscales, sociales ou autres).

B – Les dons (compte 6713)

Lorsqu'une entreprise consent des libéralités ou des dons ouvrant droit à une réduction d'impôt mécénat, elle peut être comptabiliser :

- Soit en compte 6238 lorsque les dons sont courants et en lien avec l'exploitation
- Soit en compte 6713 lorsque ces derniers n'ont pas de lien d'exploitation

C – Les créances devenues irrécouvrables dans l'exercice (compte 6714)

Lorsque le recouvrement d'une créance est devenu impossible (le client étant en liquidation judiciaire par exemple) et que l'entreprise ne dispose pas de garanties particulières sur la créance lui permettant de récupérer la somme due, elle doit constater la perte qui en résulte dans un compte de créances irrécouvrables. Lorsque la perte présente un caractère habituel du fait de la nature de l'activité ou du volume des affaires traitées, elle doit être enregistrée

C – Les créances devenues irrécouvrables dans l'exercice (compte 6714) - suite

au débit du compte 654 « **pertes sur créances irrécouvrables** ». Si, en revanche elle revêt un caractère exceptionnel, elle doit figurer en compte 6714.

L'entreprise ne peut utiliser les comptes de créances irrécouvrables que si elle dispose d'une décision de justice prononçant la liquidation, par exemple. LA TVA sur cette créance ne sera récupérable qu'à compter de la date de cette dernière. Le simple défaut de recouvrement d'une créance à l'échéance ne suffit pas à lui conférer le caractère de créance irrécouvrable (impayé).

D – Les rappels d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices (compte 6717)

Les rappels d'impôts autres que l'impôt sur les bénéfices doivent être enregistrés en compte 6717. Il peut s'agir des rappels de taxe d'apprentissage, de formation professionnelle continue, de taxe sur les salaires ou encore de droits d'enregistrement. Ces rappels, hors majorations et pénalités devant figurer en **6712**, sont déductibles fiscalement.

E – Les autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion (compte 6718)

Lorsqu'une entreprise subit des vols, des sinistres, voir même des destructions de biens d'exploitation (stocks et fournitures par exemple) dont le montant est important, il est possible de débiter le compte **6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion »** en créditant le compte **791 « transfert de charges d'exploitation »**. Cette manipulation permet de ne pas déformer le résultat d'exploitation de l'entreprise : le sinistre étant exceptionnel et important, il ne relève pas de l'activité normale de l'entreprise. Ainsi, le produit généré en compte 791 va rétablir le résultat d'exploitation de manière à ce qu'il ne tienne pas compte du sinistre qui aura, quant à lui, un impact sur le résultat exceptionnel.

Enfin le compte 6718 est une composante des écritures comptabilisation d'un redressement URSSAF pour la fraction correspondant aux droits effectivement dû hors pénalités, majorations et intérêts de retard.

TOTAL I
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II) :
Charges financières:
Dotations aux amortissements et provisions
Intérêts et charges assimilées (2)
Différences négatives de change
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement
TOTAL III
Charges exceptionnelles:
Sur opérations de gestion
Sur opérations en capital
Dotations aux amortissements et aux provisions
TOTAL (IV)

pratiqués à la date de clôture.

Pendant il peut arriver que l'entreprise cède le bien avant de l'avoir totalement amortie. Dans ce cas, l'immobilisation présente une valeur nette comptable lors de la cession. Il convient donc de créditer un compte de la classe 2 pour le montant de l'immobilisation, de débiter un compte de la classe 28 pour le montant des amortissements pratiqués au jour de la cession et de débiter le compte 675 si l'immobilisation n'est pas amortie complètement. Cette écriture marque la sortie de l'immobilisation de l'entreprise.

6.104 Les autres charges exceptionnelles (compte 678)

Toutes les opérations en capital ayant un caractère non habituel doivent être enregistrées dans ce compte, notamment les malis provenant de la clause d'indexation (compte 6751) et les lots (compte 6782), les charges exceptionnelles, notamment certaines franchises d'assurance (compte 6788). A titre d'exemple, la charge supplémentaire supportée par une entreprise au titre de la réestimation d'une rente viagère peut être enregistrée en compte 678.

Les malis provenant du rachat de l'entreprise de titres émis par elle-même (compte 6783), notamment dans le cadre de la participation, si l'entreprise attribue à ses salariés ses propres titres, qu'elle a racheté au préalable et que le prix d'achat est supérieur à la valeur des titres attribués.

6.102 Les charges sur exercices antérieurs (compte 672)

Normalement les charges qui se rapportent aux exercices antérieurs doivent être enregistrées dans les comptes dont elles relèvent par nature. Le compte 672 a été créé pour que les entreprises puissent enregistrer, durant un exercice, les charges sur exercices antérieurs. A la clôture de l'exercice comptable, ce compte doit être soldé. Et les charges qu'il contient doivent être réparties selon leur nature (charges d'exploitation, charges exceptionnelles).

6.103 Les valeurs comptables des éléments cédés de l'Actif (compte 675)

Lorsqu'une entreprise détient des immobilisations, elle doit constater chaque année un amortissement correspondant à la perte de la valeur du bien. Il en résulte que chaque année, une immobilisation possède une « **valeur nette comptable** » qui est représentée par la différence entre la valeur d'achat de l'immobilisation et le total des amortissements

Participation des salariés aux résultats (V)
Impôts sur les bénéfices (VI)
Total des charges (I+II+III+IV+V+VI)
Solde créditeur = bénéfice (3)
TOTAL GENERAL
* Y compris
- redevances de crédit-bail mobilier
- redevances de crédit-bail immobilier

B : Bénéfice net, **C** : Capitaux propres, **S** : Salaires, **VA** Valeur Ajoutée.

Le montant réservé au personnel de l'entreprise doit faire l'objet d'une charge à payer à la clôture de l'exercice au titre duquel les droits des salariés sont nés.

- On débite le compte 691 « **Participation des salariés aux résultats** »
- On crédite le compte 4284 « **Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats** »

La participation est assujettie au forfait social au taux de 20% (sauf pour les entreprises de moins de 50 salariés ayant volontairement mis en place un accord de participation depuis le 1^{er} janvier 2019), il convient également de constater une charge à payer à la clôture de l'exercice. Pour cela :

- On débite le compte 645 « **Charges de sécurité sociale et de prévoyance** »
- On crédite le compte 4386 « **Organismes sociaux – autres charges à payer** ».

Ces deux écritures seront contrepassées à la réouverture de l'exercice suivant.

L'assemblée générale approuve les comptes annuels et le montant de la participation revenant aux salariés de l'entreprise. La participation n'est plus une charge à payer mais une dette certaine dans son montant. Il convient de retrancher du montant de la participation brute la contribution sociale généralisée (CGS) ainsi que la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), supportées par les salariés.

- On débite le compte 691 « **Participation des salariés aux résultats** ».
- On crédite le compte 431 « **Sécurité sociale** » pour les montants de la CSG et e la CRDS

6.11 Participation des salariés aux résultats (compte 691)

Un régime de participation des salariés aux bénéfices doit être mis en place par toute entreprise employant au moins 50 salariés pendant six mois au cours de l'exercice considéré, sauf si l'entreprise avait conclu un accord d'intéressement. Dans ce dernier cas, la participation doit être mise en place à la date d'expiration de l'accord d'intéressement.

La formule de calcul de droit commun de la réserve spéciale de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise est la suivante :

$$RSP = 1/2 (B - 5C) \times S/VA$$

521-3. MODELE DE COMPTE DE RESULTAT (en tableau)

Produits (hors taxes)	
Produits d'exploitation (1):	
Ventes de marchandises	
Production vendue [biens et services] (a)	
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires	
<i>dont à l'exportation:</i>	
Production stockée (b)	
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	
Autres produits	
Sous-total B	
Total I (A+B)	
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun (II) :	

Production vendue :

Ce poste comprend

- la production vendue de biens
- la production vendue de services

1- **La production vendue de biens** : vente des biens produits ou transformés par l'entreprise.

- C'est un montant H.T.
- Le montant correspond aux produits finis livrés au cours de l'exercice.

2- **La production de services** : ventes de travaux, études et de prestations de services exécutées.

- *c'est un montant HT*

- *le montant correspond aux prestations exécutées, livrées.*

- le poste comprend aussi les **produits des activités annexes** : locations diverses, ports et frais facturés.

6.12 Les Produits d'exploitation (compte 70 à 75)

Les produits d'exploitation proviennent essentiellement des ventes correspondant à l'activité de l'entreprise au cours d'un exercice comptable.

A savoir qu'un exercice comptable s'étale sur 12 mois et que l'entreprise peut vendre :

- des produits finis qu'elle fabrique
- des services
- des marchandises (activité commerciale)

Directement liés à l'activité de l'entreprise, les produits d'exploitation révèlent donc le volume d'affaires généré par l'activité courante de cette dernière.

On ne peut pas parler de produit d'exploitation sans parler de charges d'exploitation et de résultat d'exploitation. Lorsque les produits sont supérieurs aux charges, l'entreprise réalise un bénéfice. Inversement, lorsqu'ils sont inférieurs aux charges, l'entreprise est en déficit.

6.121 Les Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises.

A. Les ventes de marchandises et de produits finis (comptes 701 et 707)

En comptabilité, le produit est acquis dans l'exercice au cours duquel les biens sont livrés. Les ventes de marchandises sont comptabilisées au crédit du compte 707 « **Ventes de marchandises** » et les ventes de produits finis au crédit du compte 701 « **Ventes de produits finis** ».

En pratique, à la clôture de l'exercice, la facturation peut donner lieu à certaines écritures comptables, par exemple :

- **Les marchandises livrées avant** la date de clôture et **non encore facturées** font l'objet d'une comptabilisation en **factures à établir (FAE)**
- **Les marchandises livrées après** la date de clôture et **facturées avant cette date** constituent des **produits constatés d'avance (PCA)**.

B. Les travaux et prestations de services (compte 704 et 706)

Le produit généré par une prestation de services est rattaché à l'exercice en cours duquel la **prestation est achevée** (service rendu). Toutefois, lorsque les prestations s'échelonnent sur plusieurs exercices, les produits doivent être comptabilisés au fur et à mesure de l'avancement des prestations. Les prestations de services sont comptabilisées au crédit du compte **706 « prestations de services »** tandis que les travaux sont comptabilisés au crédit du compte **704 « travaux »** et les études au crédit du compte **705 « Etudes »**.

C. Les produits des activités annexes (compte 708)

En général, cette catégorie **englobe toutes les activités qui ne se rapportent pas à l'activité principale de l'entreprise et qui génèrent un complément de revenu**. Ce sont des opérations occasionnelles appelées « activités annexes ». Il pourra s'agir par exemple, des refacturations de frais. **Le compte 708 « Produits des activités annexes »** se décompose comme suit :

- 7081 « Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel »
- 7082 « Commissions et courtages »
- 7083 « Locations diverses »
- 7084 « Mise à disposition de personnel facturée »
- 7085 « Ports et frais accessoires facturés »
- 7086 « Bonis sur reprise d'emballages consignés »
- 7087 « Bonifications obtenues des clients et primes sur ventes »
- 7088 « Autres produits d'activités annexes ».

D. Les rabais, remises et ristournes accordées (compte 709)

Ce compte permet d'enregistrer, au cours de l'exercice, certaines réductions accordées sur les ventes (réductions accordées hors facture de ventes). Il est débiteur. Cependant, à la clôture de l'exercice, il doit être obligatoirement soldé. Les opérations qui le composent doivent être virées dans le compte de ventes correspondant. Le compte 709 « **RRRA** » se décompose comme suit :

- 7091 « RRRRA accordés sur ventes de produits finis »
- 7092 « RRRRA accordés sur ventes de produits intermédiaires »
- 7094 « RRRRA accordés sur travaux »
- 7095 « RRRRA accordés sur études »
- 7096 « RRRRA accordés sur prestations de services »
- 7097 « RRRRA accordés sur ventes de marchandises »
- 7098 « RRRRA sur produits d'activités annexes ».

6.122 La production stockée (compte 71)

Les **stocks de produits fabriqués par l'entreprise ou en cours de fabrication** (produits finis, produits intermédiaires, produits résiduel ou en-cours) doit être **recensés** lors d'un inventaire et comptabilisés à la clôture de l'exercice comptable. Ils devront faire l'objet d'une contre-passation à l'ouverture de l'exercice suivant. Le compte 71 se décompose en 3 sous-comptes :

- 7133 « Variation des en-cours de production de biens »
- 7134 « Variation des en-cours de production de services »
- 7135 « Variation des stocks de produits »

6.123 La production immobilisée (compte 72)

Lorsqu'une entreprise produit un bien en vue de le conserver (immobilisation), il convient de la comptabiliser à son coût de production au crédit du compte 72 « **production immobilisée** » (721 pour les immobilisations incorporelles et 722 pour les immobilisations corporelles).

6.124 Les subventions d'exploitation (compte 74)

A la différence des subventions d'investissements, les subventions d'exploitation sont des subventions permettant à une entreprise de compenser l'insuffisance de produits d'exploitation ou lui permettant de faire face à des charges d'exploitation.

6.125 Les autres produits de gestion courante (compte 75)

Ce compte est décomposé de façon suivante :

- **Compte 751** « Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires.
- Compte 752 « Revenus des immeubles non affectés à des activités professionnelles »
- Compte 753 « Jetons de présence et rémunérations d'administrateurs, gérants... »
- Compte 754 « Ristournes perçues des coopératives »
- Compte 755 « Quote-part de résultat sur opérations faites en commun »
- Compte 758 « Produits divers de gestion courante ».

Le compte 758 peut notamment comprendre les différences de caisses positives, les chèques émis non encaissés, les différences de règlement positives sur les créances et les dettes etc...

Produits financiers:	
De participation (2)	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	
Autres intérêts et produits assimilés (2)	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total III	

6.13 Les Produits financiers (compte 76)

Les produits d'exploitation proviennent essentiellement des ventes correspondant à l'activité de l'entreprise au cours d'un exercice comptable. A savoir qu'un exercice comptable s'étale sur 12 mois et que l'entreprise peut vendre :

- des produits finis qu'elle fabrique
- des services
- des marchandises (activité commerciale)

Directement liés à l'activité de l'entreprise, les produits d'exploitation révèlent donc le volume d'affaires généré par l'activité courante de cette dernière.

On ne peut pas parler de produit d'exploitation sans parler de charges d'exploitation et de résultat d'exploitation. Lorsque les produits sont supérieurs aux charges, l'entreprise réalise un bénéfice. Inversement, lorsqu'ils sont inférieurs aux charges, l'entreprise est en déficit.

6.131 Les Produits de participation (compte 761)

A. Les revenus des titres de participation (compte 7611)

Lorsque l'entreprise détient des titres qu'elle souhaite conserver durablement, elle doit les enregistrer en compte d'immobilisations financières et plus particulièrement en titres de participation (**compte 261**). Ces titres peuvent donner lieu à des rémunérations, sous forme de dividendes par exemple. Ces dernières doivent être enregistrées au crédit du compte **7611 « revenus au titre de participation »**.

B. Les revenus des créances rattachées à des participations (compte 7617)

Toute entreprise peut consentir à d'autres sociétés, dans lesquelles elle détient une participation, des avances ou prêts (qui doivent être comptabilisés en compte 267). Ces prêts doivent donner lieu à rémunération, selon un taux convenu entre les parties mais qui ne doit léser aucune d'entre elles. Le produit de cette rémunération doit être porté dans le compte 7617 « revenus des créances rattachées à des participations ».

6.132 Les Produits des autres immobilisations financières (compte 762) – Page 25

A. Les revenus des titres immobilisés (compte 7621)

Lorsque des immobilisations financières ne sont pas considérées comme des titres de participation, tous les revenus qu'elles génèrent doivent être enregistrés en 7621 « revenus des titres immobilisés ».

B. Les revenus des prêts (compte 7624)

Une entreprise détenant des titres financiers peut les prêter à un autre organisme. Les intérêts correspondant à la rémunération du prêt (y compris les revenus conférés par les titres) doivent être enregistrés au crédit du compte 7624 « **revenus des prêts** ».

Les intérêts de prêts consentis au personnel de l'entreprise doivent également être portés au crédit de ce compte. Attention au formalisme à respecter, notamment en matière de déclaration des prêts. Les montants prêtés doivent figurer au débit du compte 274 « **prêts** »

C. Les revenus des créances immobilisées (compte 7627)

Les intérêts générés par les créances diverses enregistrés en compte 2761 « **autres créances immobilisées** » doivent être enregistrés en 7627 « **revenus des créances immobilisées** ».

6.133 Les revenus des autres créances (compte 763)

Un fournisseur peut accorder à son client un délai de paiement supérieur à celui prévu dans ses conditions générales de vente. Il accorde donc une sorte de crédit à son client. Ainsi ; le surplus de prix représentant la rémunération de ce service doit être comptabilisé en compte 7631 « **revenus des créances commerciales** ».

Les indemnités pour paiement tardif et indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement perçues par un fournisseur doivent également être comptabilisées dans ce compte. Les revenus des autres créances non affectables doivent être enregistrés au débit du compte 7638 « **revenus des autres créances** ».

6.134 Les revenus des valeurs mobilières de placement (compte 764)

Les placements à court terme peuvent être générateurs de revenus (intérêts par exemple). Ces derniers doivent être comptabilisés en compte 764 « **revenus des valeurs mobilières de placements** ».

6.135 Les escomptes obtenus (compte 765)

Lorsqu'elle le mentionne dans ses conditions générales de ventes, une entreprise peut accorder à son client une réduction de prix pour paiement anticipé. Cette réduction s'appelle **un escompte**. Il doit être enregistré en compte de produits financiers puisqu'il est considéré comme un moyen de financement (n'étant accordé que sur la base d'un délai de paiement, il ne relève pas de l'exploitation normale est courante de l'entreprise).

Le compte 765 doit être utilisé lorsque l'escompte est obtenu, c'est-à-dire lorsque l'entreprise paie une facture fournisseur de manière anticipée et qu'elle bénéficie, à ce titre, d'une réduction de prix. Lorsque l'escompte est accordé, elle doit l'enregistrer au débit du compte 665.

6.136 Les gains de change (compte 766)

Une entreprise peut réaliser des transactions commerciales à l'étranger. Lorsqu'elle vend ou achète des biens ou des prestations de services venant de l'étranger, dans une devise autre que l'euro, et qu'elle ne bénéficie pas d'une couverture de change particulière, elle est soumise à un risque de variation du cours de la monnaie appelé taux de change. Ce risque peut être au désavantage de l'entreprise ; elle subit alors une perte de change. Mais cela peut également varier au bénéfice de l'entreprise. Ce sont alors des gains de change à enregistrer au compte 767.

6.137 Les Produits nets sur cessions de VMP (compte 767)

Les entreprises peuvent détenir des valeurs mobilières de placement (VMP). Ce sont des titres acquis par une société qui ne souhaite pas les conserver à long terme. Ces derniers sont assimilés à des liquidités disponibles très rapidement.

Lorsqu'une entreprise vend ses VMP et qu'elle dégager un profit (la valeur de revente est élevée que la valeur d'achat), elle réalise un gain qu'elle doit comptabiliser au crédit du compte 767.

6.138 Les autres produits financiers (compte 768)

Ce compte comprend notamment les intérêts de comptes courants (qu'ils soient perçus par une entreprise ou courus, c'est-à-dire acquis mais non versés) lorsqu'un apport a été consenti à une société et que ce dernier fait l'objet d'une rémunération.

Produits exceptionnels:	
	Sur opérations de gestion
	Sur opérations en capital
	Reprises sur provisions et transferts de charges
	TOTAL IV
	Total des produits (I+II+III+IV)
	Solde débiteur = perte (3)
	TOTAL GENERAL
1	Dont produits afférents à des exercices antérieurs. Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres
2	Dont produits concernant les entités liées
3	Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

6.141 Les produits exceptionnels sur opération de gestion (compte 771)

B. Les libéralités reçues (Compte 7713)

Lorsqu'une entreprise bénéficie de libéralités ou de dons, elle peut les comptabiliser au crédit du compte 7713 si la perception de cette aide revêt un caractère exceptionnel : c'est-à-dire qu'elle ne correspond pas à l'activité normale de l'entreprise.

C. Les rentrées sur créances amorties (compte 7714)

Lorsqu'une créance client a été considérée comme totalement irrécouvrable et qu'elle a, à ce titre, été sortie définitivement de l'actif de l'entreprise, tout règlement ultérieur du client non attendu doit être enregistré au crédit du compte 7714 « **rentrées sur créances amorties** ».

D. Les dégrèvements d'impôts autre qu'impôts sur les bénéfices (compte 7717)

Tout rappel d'impôt autre que l'impôt sur les sociétés prenant la forme d'un remboursement au profit de l'entreprise doit être enregistré au crédit du compte 7717. Il s'agit notamment des dégrèvements de taxe d'apprentissage, de taxe sur les salaires ou de formation professionnelle (non exhaustive).

6.14 Les Produits exceptionnels (compte 77)

En comptabilité, tous les produits qui ne se rapportent pas à la gestion courante et normale de l'activité d'une entreprise doivent être enregistrés en compte **77** « **produits exceptionnels** ». Il peut ainsi s'agir des pénalités des clients perçues, des dégrèvements d'impôts, des produits sur exercices antérieurs, des produits de cessions d'éléments d'actifs ou encore d'autres produits exceptionnels.

6.141 Les produits exceptionnels sur opération de gestion (compte 771)

A. Les pénalités perçues (Compte 7711)

Une entreprise peut insérer dans ses conditions générales de vente, des conditions de paiement mentionnant le montant des intérêts de retard dus en cas de paiement d'une facture de vente par un client après la date d'échéance prévue. C'est également le cas de l'indemnité forfaitaire pour le recouvrement qui doit être comptabilisée dans ce compte.

E. Les autres produits exceptionnels sur opération de gestion (Compte 7718)

Les produits exceptionnels ne trouvant pas leur place dans les comptes évoqués ci-dessus peuvent être enregistrés en compte 7718 « **autres produits exceptionnels sur opération de gestion** ». Il peut notamment s'agir de :

- Indemnités de filiales quittant un groupe intégré.
- Passage d'un régime réel toutes taxes comprises (TTC) à un régime réel Hors Taxes (HT) : ce changement de méthode amène à rectifier le stock initial pour le ramener à un montant hors taxes. Ainsi, une créance de TVA déductible peut naître sur le trésor.

6.142 Les produits exceptionnels sur exercices antérieurs (compte 772)

En comptabilité, tous les produits qui se rapportent à des exercices comptables précédents doivent être enregistrés dans le compte de produit dont ils relèvent par nature (produit d'exploitation, produit financier ou produit exceptionnel). Cependant, un compte **772 « produits sur exercices antérieurs »** a été créé par le PCG. Ce dernier est temporaire puisqu'il doit obligatoirement être soldé à la clôture de l'exercice comptable. L'ensemble des produits qui y figurent doivent être répartis dans les bonnes racines de comptes.

6.143 Les produits de cession d'éléments d'actif (compte 775)

Lorsqu'une entreprise cède des biens qu'elle a, au préalable inscrit à l'actif de son bilan lors de leur acquisition (immobilisations) et enregistrés en compte de la classe 2, elle doit constater le prix de cession figurant dans la facture de vente au crédit du compte 775, en ne dédisant aucune charge. Ce compte est subdivisé de la manière suivante :

- Produits des cessions d'immobilisations incorporelles (compte 7751)
- Produits des cessions d'immobilisations corporelles (compte 7752)
- Produits des cessions d'immobilisations financières (compte 7756)
- Produits des cessions des autres éléments d'actifs (compte 7758)

6.144 La quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (compte 777)

Une subvention d'investissement est une subvention dont bénéficie l'entreprise en vue d'acquiescer ou de créer des valeurs immobilisées ou de financer des activités à long terme. Elle doit être enregistrée au crédit du compte 131 « **subventions d'investissement** ». La subvention n'est pas comptabilisée en produit en totalité sur une année puisqu'elle finance un bien qui lui-même n'est pas enregistré en charges. C'est donc la quote-part de la subvention qui sera comptabilisée lors de la clôture de l'exercice comptable, afin de neutraliser tout ou partie de la charge d'amortissement. Si la subvention finance 100% de la valeur du bien, alors que la quote-part virée au résultat de l'exercice en fin d'année sera égale à la totalité de l'amortissement du bien en question.

Cette quote-part de subvention virée au résultat de l'exercice doit être portée au débit du compte 139 « subvention reprise » par le crédit du compte 777 chaque année, jusqu'à ce que le montant de la subvention soit soldé.

6.145 Les autres produits exceptionnels (compte 778)

Ce compte, peu utilisé en pratique, n'appellera pas de développement particulier. Voici les sous comptes qui le composent :

- Bonis provenant de clauses d'indexation (compte 7781)
- Lots (compte 7782)
- Bonis provenant du rachat par l'entreprise d'actions et d'obligations émises par elle-même (compte 7783)
- Produits exceptionnels divers (compte 7788)

7. Les indicateurs du compte de résultats.

Le compte de résultat est composé de plusieurs postes importants qui décrivent la manière dont le résultat s'est constitué.

7.1 La Marge Commerciale

Une marge correspond à la différence entre un prix de vente et un prix d'achat. Lorsque l'entreprise est redevable de la TVA, le calcul de la marge s'effectue hors taxes. La marge peut concerner un bien acheté (marchandise), un bien produit (produit) ou un service (prestations de services). Elle se décline en deux catégories : **La marge brute** et **la marge nette**.

La marge brute vous apprend si vos activités, produits ou services au cas par cas sont bénéficiaires. La marge nette apprécie de manière globale la performance de l'entreprise puisqu'elle comprend même les charges fixes dans son calcul.

A – Calcul de la marge brute et du taux d'une entreprise de négoce.

Marge Commerciale = ventes de marchandises – coût d'achat des marchandises vendues.
--

Ventes de marchandises = CA HT généré par la vente de marchandises (707)

CAMV = Achats de marchandises (607) + frais accessoires d'achats de marchandises (6087) +/- variation des stocks (6037) – RRRO sur achats de Marchandises (6097).

La marge nette commerciale s'obtient en retirant de la marge brute l'ensemble des frais générés par la vente du produit (frais de commercialisation, distribution, ...).

Taux de marge commerciale = [marge commerciale / CAMV] x 100

B – Calcul de la marge brute et du taux d'une entreprise de production

On parle ici de **coût de production**.

Marge de production = production de l'exercice – coût de production des produits vendues.
--

Production de l'exercice = production vendue (701,702,703) +/- variation des stocks de produits (7135)

Coût de réalisation de production des produits = achats de matières premières (601) + autres approvisionnements (602) + frais accessoires d'achats de matières premières et d'autres approvisionnements (6081, 6082) – RRRO sur les achats de matières premières et d'autres approvisionnements (6091,6092).

C – Calcul de la marge brute et du taux d'une entreprise de services

Marge = prestations de services – coût de réalisation des prestations
--

Prestations de services (706) +/- variation des en-cours de prestations de services (71345)

Coût de réalisation des prestations = achats d'études et de prestations de services (604) + frais accessoires sur achats d'études et de prestations (6084) – RRRO sur achats d'études et de prestations de services (6094)

En général, le coût de réalisation des prestations vendues comprend les charges de sous-traitance directe ou les salaires chargés du personnel dédié à l'exécution du service.

7.2 La Valeur ajoutée.

La Valeur ajoutée est un indicateur financier qui exprime la **création de la richesse brute** d'une entreprise ou **l'accroissement de valeur** qu'elle a généré, du fait de ses activités courantes. Elle représente donc une traduction de l'activité de l'entreprise : différence entre le CA et les consommations intermédiaires.

La valeur ajoutée sert à rémunérer les acteurs de l'entreprise, ceux qui participent à son fonctionnement :

- Les **salariés** (rémunérations)
- les **apporteurs de capitaux** (dividendes)
- les **administrations** (impôts, taxes et cotisations sociales)

Le reliquat contribuera à enrichir l'entreprise elle-même.

A. Comment calculer la valeur ajoutée d'une entreprise ?

Soit à partir de la marge commerciale ou de la production, soit à partir du résultat

Valeur Ajoutée =

Résultat net + Charges exceptionnelles (compte 67) – Produits exceptionnels (compte 77) + Charges financières (compte 66) – produits financiers (compte 76) + autres charges (compte 65) – autres produits (compte 75) + charges de personnel (compte 64) + impôts, taxes et versements assimilés (compte 63) + dot. Aux amortissements et aux provisions (compte 68) – reprises sur amortissements et provisions (compte 78) + IS compte 69).

Valeur Ajoutée =

Marge commerciale + production de l'exercice – Achats d'appro. (Comptes 601 à 606) +/- variation des stocks d'appro. (Comptes 6031 et 6032) – Frais d'accessoires d'achats d'appro. (Compte 608) + RRRO sur achats d'appro. (Comptes 609 et 6097) – Autres charges externes (comptes 61 et 62).

La VA peut être calculée par branche de secteur d'activité ou de produit. Elle permet d'identifier les lieux de création de valeur au sein d'une entreprise par secteur d'activité pour par service.

La VA est une donnée universelle, utilisée tant sur le plan micro-économique (l'entreprise) qu'au niveau macro-économique. La somme des valeurs ajoutées des entreprises constitue le Produit Intérieur brut (PIB). Elle permet des comparaisons entre entreprises d'un même secteur d'activité.

B. Principaux ratios

- **Taux de VA** = VA / CAHT
- Taux de rendement des capitaux investis** = VA / Actifs productifs bruts.
- Productivité au travail** = VA / Charges du personnel

7.3 Le résultat d'exploitation (REX)

Le REX est un indicateur financier figurant dans le compte de résultat. Comme son nom l'indique, il donne une précision sur le résultat tiré de l'exploitation normale et courante de l'activité d'une entreprise. Les aspects financiers ou exceptionnels ne sont pas pris en compte dans cette notion.

Lorsqu'il est positif, on parle de bénéfice d'exploitation, quand il est négatif, de perte d'exploitation.

Ce résultat aura ensuite vocation à :

- Rémunérer les prêteurs (banquiers)
- Faire face aux événements exceptionnels
- S'acquitter de l'impôt sur les bénéfices
- Rémunérer les associés (sous forme de dividendes)
- autofinancer des investissements futurs.

Il va être ajouté au résultat financier pour former le résultat courant avant impôts (RCAI)

A. Comment calculer un REX.

REX =

CA (compte 70) + Production stockée (Compte 71) + Production immobilisée (compte 72) + Subventions d'exploitation (compte 74) + Autres produits de gestion courante (compte 75 sauf le 755) + Reprises sur amort. et provisions (compte 781) + Transferts de charges d'exploitation (compte 791) – Achats (comptes 60 sauf 603) +/- Variation des stocks (compte 603) – Services extérieurs (compte 61) – Autres services extérieurs (compte 62) – Impôts, taxes et versements assimilés (compte 63) – Charges du personnel (compte 64) – Autres charges de gestion courante (compte 65 sauf le 655) – Dot. Aux amort. et provision d'exploitation (compte 681).

Cette méthode couramment utilisée est effectuée à partir d'une balance comptable ou d'un compte de résultats.

B. Calcul du résultat d'exploitation (R.E.) à partir de l'excédent brut d'exploitation (EBE)

R.E. =

E.B.E. + Autres produits de gestion courante (compte 75 sauf 755) + transferts de charges d'exploitation (compte 791) + reprises sur amort, dépréciation et provisions d'exploitation (compte 781) – Autres charges de gestion courante (compte 65 sauf 655) – Dot. aux amort, dépréciations et provisions d'exploitation (compte 681).

C. Pourquoi calculer le R.E. ?

Le calcul de R.E. mesure la performance économique des facteurs de production d'une entreprise en excluant l'impact de ses politiques financières ou fiscales. Contrairement à l'E.B.E., il ne mesure pas un « cash-flow » mais bien un résultat, tenant compte des opérations qui ne donnent pas lieu à un mouvement de trésorerie (notamment des amortissements, dépréciations et provisions). Les événements exceptionnels ne sont pas non plus, pris en compte dans cet indicateur. C'est donc un résultat centré exclusivement sur l'exploitation courante de l'entreprise.

D. Principaux ratios

Taux de marge opérationnelle = $(R.E. / C.A.H.T) \times 100$

Poids de charges financières = Charges financières / R.E.

7.4 Le résultat financier (RF)

Le Résultat financier représente un indicateur qui est mentionné dans deux états comptables : les Soldes intermédiaire de gestion et le compte de résultat. Son appellation est explicite puisqu'il donne des informations sur le résultat des opérations financières réalisées par une entreprise. Lorsqu'il est positif, on parle de bénéfice financier. Négatif, il représente une dette financière.

Le RF va être ajouté ou soustrait au R.E. pour former le Résultat Courant Avant Impôts (RCAI). Il faudra encore y adjoindre le résultat exceptionnel, la participation des salariés et l'impôt sur les bénéfices pour déterminer le résultat net comptable.

A. Comment calculer un résultat financier (RF)

R.F. =

Produits financiers (compte 76) + Reprises sur provisions financières (compte 786) + transferts de charges financières (compte 796) – Charges financières (compte 66) – Dot. aux amorts. et aux provisions financiers (compte 686)

B. Pourquoi calculer un résultat financier ?

Il reflète la situation de l'entreprise compte tenu de ses choix en matière de financement (comment a-t-elle financé ses investissements ?) et d'investissements financiers (comment a-t-elle placé ses excédents financiers ?) Dans la plupart des cas, il est négatif mais cela ne constitue pas un frein pour l'entreprise. Seules celles qui exercent une activité de gestion de portefeuille de participations comme les sociétés de Holding ont un résultat financier positif.

Les produits financiers comprennent les éléments suivants :

- Les Revenus de créances (commerciales, prêts ou créances immobilisées)
- Les Revenus de titres de participation (actions, parts sociales, autres)
- Les cessions de valeurs mobilières de placement (VMP)
- Les gains de change
- Les escomptes obtenus
- Les reprises sur provisions financières
- Les transferts de charges financières.

Et les charges reprennent :

- Les charges d'intérêts (sur emprunts et dettes, intérêts des comptes courants, intérêts d'escomptes, etc..)
- Les escomptes accordés
- Les pertes de change
- Les pertes sur créances rattachées à des participations
- les dépréciations des titres financiers.

C. Quand calculer un résultat financier ?

- **Lors d'une création d'entreprise** : Il permet de mesurer le poids de la politique de financement.
- **Lors d'une reprise d'entreprise** : Il synthétise en termes monétaires le résultat de la politique en matière financière.
- **Lors de la clôture d'un exercice comptable** : Il doit être calculé à l'occasion de l'établissement des comptes annuels.

B. Principaux ratios

Taux de Répartition de la VA = (Charges financières / VA) x 100

Poids des charges financières = (Charges financières / CA) x 100

7.5 Le résultat courant avant impôts (RCAI)

Le RCAI est un indicateur financier qui est mentionné dans deux états comptables : les Soldes intermédiaire de gestion et le compte de résultat. Il dégage le revenu net provenant de l'activité normale de l'entreprise en tenant compte de l'exploitation mais également de son cycle de financement. Le RCAI est calculé avant impôt sur les bénéfiques tandis que le résultat courant est calculé après.

Lorsqu'il est positif, il s'agit d'un **bénéfice courant**. Lorsqu'il est négatif, il s'agit d'une **perte courante**.

A. Comment calculer un RCAI ?

R.C.A.I. =

C. A (compte 70) + Production stockée (compte 71) + Production immobilisée (compte 72) + Subventions d'exploitation (compte 74) + Autres produits de gestion courante (compte 75) + Produits financiers (compte 76) + Reprise sur amorts. provisions d'exploitation et financiers (compte 781 et 786) + Transferts de charges d'exploitation et financières (compte 791 et 796) – Achats (comptes 60 sauf 603) +/- Variation des stocks (compte 603) – Services extérieurs (compte 61) – Autres services extérieurs (compte 62) – Impôts, taxes et versements assimilés (compte 63) – Charges du personnel (compte 64) – Autres charges de gestion courante (compte 65 sauf le 655) – Charges financières (compte 66) – Dot. Aux amorts. et provision d'exploitation et financiers (compte 681 et 686).

B. Comment calculer un RCAI à partir du résultat d'exploitation

$$\text{R.C.A.I.} = \text{R.E.} +/- \text{R.F.}$$

C. Pourquoi calculer un R.C.A.I. ?

Le résultat courant permet de mesurer les performances liées à l'activité opérationnelle d'une entreprise en tenant compte notamment de la politique financière (endettements et placements financiers) et en excluant l'impact des événements exceptionnels.

D. Quand calculer un RCAI ?

Le R.C.A.I. est calculé dans les cas suivants :

- **Lors d'une création ou d'une reprise d'entreprise** : Il donne une indication sur l'impact des modes de financement sur l'activité de l'entreprise et sa rentabilité future.
- **Entreprise en activité** : Il est un outil de gestion puisqu'il donne une indication sur la rentabilité de l'exploitation de l'entreprise compte tenu de ses choix de financement.

C. Principaux ratios

- **Taux de Résultat courant** = $\text{RC/CAHT} \times 100$

7.6 Le résultat Exceptionnel

Le résultat exceptionnel est un indicateur qui est mentionné dans deux états comptables : les Soldes intermédiaire de gestion et le compte de résultat. **Il donne des informations sur le résultat dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation normale et courante de l'entreprise.**

Une opération peut revêtir un caractère exceptionnel en raison de sa nature et de son montant. Par ailleurs, dans certains cas, des opérations figurant en résultat exceptionnel doivent être reclassées en résultat d'exploitation (les cessions d'immobilisations par exemple, lorsque l'entreprise qui les vend exerce une activité de location de voiture).

Lorsque le résultat exceptionnel est positif on parle de **bénéfice exceptionnel**. Dans le cas contraire, il s'agit de **perte exceptionnelle**.

Ce résultat peut concerner des opérations de gestion (recouvrement inattendu d'une créance sortie des comptes de l'entreprise) ou des opérations en capital (produit de la vente d'un actif). Il va ensuite être ajouté ou être soustrait du R.C.A.I. pour former le Résultat Net comptable (RNC).

A. Comment calculer un Résultat exceptionnel ?

Résultat exceptionnel =

Produits exceptionnels (compte 77) + Reprises sur provisions (compte 787) + Transferts de charges exceptionnelles (compte 797) - Charges exceptionnelles (compte 67) – Dot. aux amorts. et aux provisions exceptionnelles (compte 687).

B. Pourquoi calculer un résultat exceptionnel ?

Il peut venir justifier de mauvaises performances économiques d'une entreprise sur le plan global. Autrement dit, s'il est très important, c'est un résultat qui peut venir plomber à lui seul le résultat d'exploitation et ainsi générer un résultat net comptable déficitaire ! L'isoler va permettre de distinguer, d'une part la rentabilité de l'exploitation, et d'autre part, celles liées aux opérations non courantes.

C. Quand calculer un Résultat exceptionnel ?

- **Reprise d'entreprise** : Le Résultat Exceptionnel doit être étudié avec précaution puisqu'il donne des indications au repreneur sur les évènements non courants subis par l'entreprise.
- **En cours d'existence** : Le résultat exceptionnel doit faire l'objet de comparaison avec le temps, afin d'analyser les grandes tendances.

D. Principaux Ratios

Rentabilité des opérations non-courantes = Résultat exceptionnel / CAHT) x 100

7.7 Le résultat Net (RN)

Le résultat Net aussi appelé Résultat Net Comptable est le dernier indicateur financier du compte de résultat et des Soldes intermédiaire de gestion. Il figure également dans les capitaux propres du bilan comptable, au passif. Concrètement, il mesure la richesse créée au cours d'une période (généralement de l'exercice comptable). Il prend en compte toutes les activités de l'entreprise : opérationnelles, financières et activités exceptionnelles.

S'il est supérieur à Zéro, on parle de **bénéfice net**. Dans le cas contraire, c'est **une perte nette ou un déficit**.

Le résultat net à vocation à rémunérer les associés et actionnaires sous forme de dividendes et/ou à être placé en report à nouveau, en réserves ou incorporé au capital. Certaines personnes le confondent à tort avec la trésorerie.

A. Comment calculer un Résultat NET (RN) ?

Il est la somme des trois sous-résultats : Résultat d'Exploitation, le Résultat Financier et le Résultat Exceptionnel. Mais il peut faire l'objet d'un calcul beaucoup plus simple puisqu'il représente tout simplement la différence entre les produits et les charges d'une entreprise.

Résultat Net (RN) =

Résultat d'exploitation +/- Résultat Financier +/- Résultat Exceptionnel – Participation des salariés – Impôts sur les Bénéfices.

B. Pourquoi calculer un résultat Net ?

Le Résultat Net mesure la performance globale de l'entreprise. Il s'agit donc d'un indicateur important. C'est d'ailleurs ce résultat qui :

- Est retraité pour parvenir au résultat fiscal (base de calcul de l'impôt sur les bénéfices)
- Fait l'objet d'une affectation chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle
- Est diffusé aux Tiers par le biais du dépôt des comptes annuels.

C. Quand calculer un Résultat Net ?

- **Lorsqu'une entreprise est créée** : Il mesure la rentabilité future et globale de l'entreprise. C'est une donnée indispensable figurant dans le compte de résultat prévisionnel qui sera étudié par tous les lecteurs du business plan.
- **Lorsqu'une entreprise est rachetée** : Le résultat Net informe sur la santé financière et économique de l'entreprise ciblée. Il peut servir de base de calcul en matière d'évaluation du fonds de commerce. Mais cette méthode est généralement déconseillée. Chaque sous-résultat doit être analysé avec précaution.
- **Lorsqu'une entreprise clôture son exercice** : Le résultat net est une donnée du compte de résultats et du bilan, documents comptables devant être établis à la clôture de chaque exercice.

-

D. Principaux ratios

- **Taux de rentabilité net** = Résultat net / CA
- **Rentabilité des capitaux propres** = Résultat net / Capitaux propres
- **Valeur ajoutée revenant à l'entreprise** = Résultat Net / V.A
- **Bénéfice par action (BPA)** = Résultat Net / Nombre de titres.